



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 juillet 2021

## Des centaines de nouveaux collaborateurs APE pour les communes sinistrées

Le Gouvernement wallon vient de dégager 5 millions d'euros pour permettre aux communes touchées par les inondations d'engager des travailleurs supplémentaires sous contrats APE. En collaboration avec le Forem, des centaines de personnes pourraient être recrutées pour renforcer les effectifs des communes concernées.

Chaque commune pour laquelle les intempéries et inondations sont reconnues en tant que calamités naturelles par le Fédéral pourront bénéficier de la mesure pour besoins exceptionnels et temporaires. Chaque commune peut donc, dès à présent et selon un processus allégé, engager un maximum de 5 demandeurs d'emploi inoccupés dans les conditions APE<sup>1</sup>, et ce pour une durée de 3 mois avant le 31 décembre 2021. Pour chaque engagement octroyé, la commune recevra une subvention de 9.525 euros par ETPL.

## Les conseillers entreprises du Forem contactent proactivement les communes

Pour soutenir les communes sinistrées dans leurs recrutements urgents, les conseillers entreprises les contactent proactivement. Lors de ces contacts, un état des lieux est réalisé en vue de lister les renforts nécessaires pour réaliser les travaux de nettoyage, de réparation, de bricolage, de reconstruction et de support administratif aux communes et citoyens, et d'identifier le type de contrat adapté au besoin.

## Les premières communes font état de leurs besoins

En plus de leur travail sur le terrain, les communes commencent à nous faire part de leurs besoins. C'est ainsi que les communes d'Aywaille, d'Esneux et Theux recherchent des profils (actuellement 7 profils recherchés) allant de l'électricien au gestionnaire de dossiers en passant par l'agent de voirie.

Les personnes souhaitant se positionner sur ces offres peuvent les retrouver via le site du Forem grâce au mot-clé #Inondations.

## Les communes sinistrées peuvent également contacter le Forem

La pluie n'ayant pas encore quitté notre pays, les communes ayant été sinistrées lors des derniers épisodes orageux sont invitées à prendre contact avec les conseillers entreprises du Forem. Leur besoin sera immédiatement pris en charge :

Liège/Huy/Verviers : [entreprises.liege@forem.be](mailto:entreprises.liege@forem.be)

Luxembourg : [entreprises.luxembourg@forem.be](mailto:entreprises.luxembourg@forem.be)

Sud du Hainaut : [entreprises.hainautsud@forem.be](mailto:entreprises.hainautsud@forem.be)

---

<sup>1</sup> Être inscrit comme demandeur d'emploi la veille de la délivrance du passeport APE.



Brabant wallon : [entreprises.brabantwallon@forem.be](mailto:entreprises.brabantwallon@forem.be)

Namur : [entreprises.namur@forem.be](mailto:entreprises.namur@forem.be)